

Blois, le 10 juillet 2023

## ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU LOIR-ET-CHER : LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ITINÉRAIRE CŒUR DE FRANCE À VÉLO

Dans le cadre de la politique de développement des aménagements cyclables du Département, Philippe Gouet, président du conseil départemental et Catherine Lhéritier, 1<sup>re</sup> vice-présidente notamment chargée de l'attractivité du territoire et du tourisme, ont procédé, samedi 8 juillet, au lancement des travaux de la portion loir-et-chérienne de l'itinéraire touristique Cœur de France à vélo. Cette opération concrétise la double ambition partagée avec la [Région Centre-Val de Loire](#) de capitaliser plus largement sur le tourisme à vélo et la capacité qu'il offre d'une découverte tout en douceur du territoire. Il répond aussi à la volonté du département de proposer d'une part, des itinéraires paisibles et sécurisés entre les principaux sites touristiques du territoire et, d'autre part, de permettre un mode de déplacement alternatif pour les liaisons domicile-travail ou du domicile vers les collèges dans le cadre des mobilités du quotidien.

À l'image de [la Loire à vélo](#) pour l'axe ligérien, [Cœur de France à vélo](#) contribuera à la structuration et la promotion de la vallée du Cher en offrant une boucle d'une dizaine de jours entre Val de Loire, Vallée du Cher et Berry. Ce véloroute d'environ 330 kilomètres, aménagés sur 4 départements comptera 75 kilomètres en Loir-et-Cher entre [Chissay-en-Touraine](#) et [Châtres-sur-Cher](#).

Elaboré sous la houlette du [Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois](#), la maîtrise d'ouvrage de ce projet stratégique et structurant – dont le coût est estimé à 14,457 M € et les travaux à 18 mois – est portée par les [communautés de communes Val de Cher Controis](#) et [Romorantinois Monestois](#). Différents dispositifs sont mobilisés pour une enveloppe globale de près de 9,750 M € :

- 4 M € au titre des programmes européens (au titre du [Fonds européen agricole pour le développement rural \(FEADER\)](#) et du [Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#) ;
- 3,920 M € par la Région (convention région-département et contrat de pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois) ;
- 1,830 M € par le Département (dans le cadre de la convention région-département).

« Le tourisme à vélo est une composante importante de notre offre touristique et le Département porte depuis longtemps une politique volontariste dans ce domaine. Notre territoire compte aujourd'hui un peu plus de 1 000 kilomètres d'itinéraires cyclables répartis entre [la Loire à vélo](#), [la Vallée du Loir à vélo](#), [la Sologne à vélo](#) ou encore [les Châteaux à vélo](#). Cette ambition de développer les aménagements cyclables de notre territoire est partagée avec le conseil régional. Ainsi, dans le cadre de la convention région-département 2022-2024, une enveloppe de 4 M € a été fléchée, répartie à parité entre le département et la région. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

« Les travaux menés en 2022 dans le cadre des [Assises du tourisme](#) pour co-construire la [feuille de route touristique départementale pour la période 2023-2028](#) ont été l'occasion de rappeler l'importance de cette dimension de notre activité touristique. Les différents acteurs mobilisés dans cette démarche participative ont en effet souligné l'intérêt et la pertinence de capitaliser sur les itinérances douces et le slow tourisme, ainsi que la nécessité de conforter l'intermodalité. C'est pourquoi le département souhaite continuer à accompagner le développement des voies cyclables. » ajoute Catherine Lhéritier, 1<sup>re</sup> vice-présidente notamment chargée de l'attractivité du territoire et du tourisme.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](#)

